

BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
Le 9 septembre 2022 Le 19 septembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 23 septembre 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, COLLET, HOCHET,
LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents excusés :

Madame	BARNAUD	<i>(pouvoir à Sophie HOCHET)</i>
Madame	DAUSSE	<i>(pouvoir à Maud VIDEAU)</i>
Madame	DORÉ	<i>(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)</i>
Madame	FERY	<i>(pouvoir à Xavier RICHET)</i>
Monsieur	BOUFFARD	<i>(pouvoir à Jean LEBOURGEOIS)</i>
Monsieur	DEGUSSEAU	<i>(pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)</i>
Monsieur	DUTHILLEUL	<i>(pouvoir à Maël FAUDOT)</i>

Maël FAUDOT a été élu secrétaire

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer :

- ✓ un poste d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2022, à temps complet
- ✓ un poste d'assistant de conservation et des bibliothèques au 1^{er} octobre 2022, à temps non complet 17.5/35^{ème}.

Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant, suite à la demande d'un agent de réduire son temps de travail, la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, 20/35^{ème} et de fermer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, 24/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022.

Accusé de réception en préfecture
014 211 40 1013 20220919-20220503 DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

.../...

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « Administrative » :

✓ **Création d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2022, à temps complet.**

➤ Filière « Culturelle » :

✓ **Création d'un poste d'assistant de conservation et des bibliothèques au 1^{er} octobre 2022, à temps non complet 17.50/35^{ème}.**

➤ Filière « Technique » :

✓ **Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 20/35^{ème}, au 1^{er} octobre 2022**

✓ **Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 24/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022.**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : **23 septembre 2022**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **23 septembre 2022**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20220919-20220503-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022